



Thinking Africa

NOTE D'ANALYSE POLITIQUE

LES IMPÉRATIFS DE LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

**Par Jean-Marc Segoun
et Detto Marius Zigbe**

Jean-Marc Segoun est titulaire d'un Master en théorie et pratique des Droits de l'Homme de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble et est également Doctorant en science politique à l'École des Hautes Études Internationales et Politiques de Paris.

EXPERTISE : Système d'Alerte Précoce (SAP), Démobilisation, Désarmement et Réintégration des ex-combattants (DDR).

Detto Marius Zigbe est doctorant en Culture de la Paix à la Chaire Unesco pour la Culture de la Paix d'Abidjan et est également titulaire d'un Master en Gestion des Conflits du Centre de Recherche de Recherche et d'Action pour la Paix d'Abidjan, Côte d'Ivoire (IDDH- CERAP).

EXPERTISE : Prévention et résolution de Conflits, Droits de l'Enfant en Afrique, Genre et Sécurité humaine, Consolidation de la Paix et relèvement post-crise.

RÉSUMÉ

La RSS en Côte d'Ivoire vise à transformer tous les acteurs et toutes les institutions en charge de la sécurité en redéfinissant leurs rôles et responsabilités en vue d'accomplir leurs missions dans un cadre respectueux des normes démocratiques et des principes de bonne gouvernance. Malgré la multiplicité des initiatives, les conflits intercommunautaires, les remous sociaux, les désolations créent par le phénomène des enfants en conflits avec la loi « *microbes* » ainsi que les mutineries corporatistes ne cessent de se multiplier. Cette réflexion démontre en quoi la RSS constitue un processus complexe, en la mettant en rapport avec le processus de Désarmement Démobilisation Réintégration (DDR), en montrant ses impacts sur le processus de consolidation de la paix et ses exigences liées aux réformes institutionnelles et à l'accès à une justice impartiale. Elle met l'accent sur la volonté politique, le développement humain et la lutte contre la corruption comme facteurs indispensables pour une RSS efficiente.

CONTEXTE

Cette réflexion s'est construite suite au développement de nouvelles formes de violences urbaines et des mutineries corporatistes au sein de l'Armée ivoirienne. À cela s'ajoute l'expérience inachevée du processus de DDR.

IDÉES MAJEURES

- La réussite de la RSS nécessite la collaboration et la coopération de multiples acteurs « bailleurs de fonds, États, politiques, l'armée, la police »
- L'approche genre dans la mise en œuvre des programmes de RSS est un outil de prévention des tensions et des conflits communautaires
- La réforme des institutions et l'accès à une justice impartiale sont indispensables pour la réussite de la RSS

PROBLÉMATIQUES

Quels sont les facteurs structurels, politiques et économiques qui conditionnent l'efficacité de la RSS en Côte d'Ivoire ?

Mots-clés: Réforme – Secteur – Sécurité – Côte-d'Ivoire – Consolidation – Paix – Armée – Coopération – Police – Justice – Conflit – Désarmement – Démobilisation – Réintégration – État.

INTRODUCTION

La réforme du système de sécurité (RSS) est l'ensemble des mesures prises par l'autorité politique en vue de transformer tous les acteurs et institution en charge de la sécurité; elle redéfinit leurs rôles, leurs responsabilités, leurs actions et leur place dans le pays et les amène à accomplir leur mission dans un cadre respectant les normes démocratiques et les principes de bonne gouvernance.

La RSS s'est imposée comme une urgence institutionnelle de reconstruction post-crise pour la Côte d'Ivoire fragilisée par le conflit armé et la crise post-électorale de 2011. Elle est d'une importance indéniable puisqu'elle conditionne l'instauration, le maintien, la consolidation de la paix et le développement durable qui permettent aux populations de se sentir en sécurité et d'avoir confiance dans les institutions étatiques. Elle crée un nouveau contrat social de citoyenneté dont les piliers sont la confiance et la collaboration entre acteurs sociaux et les politiques, entre acteurs sociaux et les forces de défense de sécurité. C'est aussi un processus par lequel les États forment ou réorientent les politiques, les structures et les capacités des institutions et des groupes engagés dans le secteur de la sécurité, en vue de les rendre plus efficaces et de leur permettre d'être attentifs au contrôle démocratique et aux besoins de sécurité et de justice de la population, la RSS reste ainsi le processus post-crise le plus complet et indispensable.

La Côte d'Ivoire n'est donc pas en marge de ce processus du fait de la crise qui l'a sombré de décembre 1999 à avril 2011 et la situation sécuritaire jusqu'à ce jour. En effet, le mois de janvier 2017 a rappelé celui de décembre 1999 aux populations ivoiriennes, quand des mutins avaient abouti à un coup d'État mettant le Président HENRI KONAN BEDIE hors du palais présidentiel. Dans le mois janvier, plusieurs mutineries corporatistes ont été menées dans les villes d'Abidjan, de Bouaké et ailleurs. Le mardi 7 février, dans la ville d'Adiaké, les Forces spéciales se sont également mutinées. Depuis le début de l'année 2017, une série d'attaques armées a ciblé des postes de police et de gendarmerie dans les localités de Bingerville, Cocody, Azaguié, Fresco, N'Dotré, Adzopé et Songon. Et depuis le 6 août 2017, des évactions de prisonniers sont survenues dans les maisons d'arrêt et de correction de Gagnoa, Aboisso et Katiola ainsi qu'au Palais de Justice d'Abidjan-Plateau. Ajouté à cela le phénomène des enfants en conflits avec la loi « *Microbes* », un élément d'analyse de la situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire. C'est donc dans une dynamique de prévention de ces événements qui ont véritablement débuté dans la nuit du

5 au 6 janvier 2017 Bouaké que la RSS a été lancée en avril 2012. Le gouvernement décide de mettre en place un « *Groupe de Travail sur la RSS* » (GT-RSS). Il s'agit d'une réponse à la situation sécuritaire du pays.

En juillet 2011, par la *Résolution 2000* du Conseil de Sécurité des Nations unies, l'ONUCI reçoit mandat d'appuyer le gouvernement ivoirien dans ses efforts de mise en œuvre d'une RSS. Ce mandat est réitéré par les *Résolutions 2045 et 2062* respectivement en avril et juillet 2012 invitant les autorités ivoiriennes à s'engager davantage. Il ressort que la RSS en Côte d'Ivoire est incontournable parce que gage de stabilité politique et de développement économique. Malgré toutes les bonnes volontés, l'épineux problème de l'insécurité continue de peindre le sombre tableau de la sphère socio-politique du pays. Partant de ces constats, il nous semble légitime de nous interroger de manière suivante :

Comment les violences urbaines et corporatistes (armée) fragilisent le processus de la RSS en Côte d'Ivoire ?

Notre réflexion permettra de mieux appréhender les impératifs de la RSS selon le contexte ivoirien. Il s'agira pour nous de procéder à une analyse des défis sécuritaires et des réformes institutionnelles, puis de porter une réflexion sur la sécurité de l'État et l'accès à une justice impartiale comme facteurs incontournables qui conditionnent l'efficacité de la RSS et de la consolidation de la paix.

I) LES DÉFIS SÉCURITAIRES ET LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLES

A. Les exigences de la RSS

À l'instar de tout processus, la RSS fait face à des exigences. Il nous semble utile d'analyser ses points saillants et pour finir marquer un point d'honneur sur les enjeux en rapport avec le processus de consolidation de la paix. Bien qu'il n'existe pas de modèle unique de RSS, notons qu'il s'agit d'un processus qui répond à des exigences susceptibles d'être considérées comme des standards.

• La RSS, un processus qui se fonde sur une volonté politique des autorités du pays

La RSS peut participer à la prévention d'une crise politique, à la reconstruction ou à la consolidation d'un État. Elle implique des réformes structurelles sur le long terme pour stabiliser durablement un pays. Vouloir mettre en œuvre une RSS implique nécessairement avec l'aptitude à s'engager dans un processus approfondi de définition de son environnement de

sécuritaire. Il n'existe donc pas de modèle unique de RSS applicable partout. Enfin, la RSS nécessite que l'État dispose au moins de quelques institutions, dont la légitimité n'est pas contestée et sur lesquelles le processus pourra s'appuyer. La réforme par essence politique, qui modifie l'équilibre des forces locales voire régionales, légitimes ou illégitimes, la RSS peut avoir un impact déstabilisateur. Elle requiert de ce fait non seulement un diagnostic préalable, rigoureux et complet, mais aussi le suivi permanent et la facilitation du dialogue politique national indispensable à sa mise en œuvre.

• La RSS, un processus intégré et global

La RSS est conçue comme un processus intégré et global qui doit prendre en compte le contexte de chaque pays, l'expression des besoins par les instances nationales de décision les plus légitimes et les structures de l'ensemble des institutions qui concourent à la sécurité intérieure et extérieure. La RSS doit impérativement répondre à l'ensemble des besoins sécuritaires des différents groupes sociaux. Dans cet esprit, les femmes doivent être invitées à participer activement aux prises de décisions à tous les niveaux du processus. Ce processus concerne les acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité (police, gendarmerie, forces armées, services de renseignement civil et militaire, service des douanes...); les institutions judiciaires et organismes garants de la loi et chargés de son application (tribunaux, parquets, avocats, barreaux, ministère de la Justice, administration pénitentiaire, médiateurs, commissions de défense des droits de l'Homme, représentants coutumiers...); et, au titre du contrôle démocratique, les instances de contrôle (Parlement, y compris commissions des finances, de la défense et d'enquêtes parlementaires); les organes de gestion et de surveillance du respect de la déontologie par les acteurs de la sécurité (Chef de l'État, ministères de la Défense et de l'Intérieur, organismes en charge de la gestion financière, services d'inspection, autorités indépendantes; les instances d'information et d'influence auprès de l'opinion publique (médias, organismes de la société civile).

• La RSS, gage de l'amélioration de l'efficacité et de la lisibilité des actions de coopérations des conditions menées par les acteurs bilatéraux et multilatéraux

La mise en place d'un processus de RSS nécessite une adaptation des modalités de la coopération en matière de sécurité. Elle implique le dépassement de l'approche sectorielle (armée, police, justice) des questions de réforme de sécurité pour développer une approche coordonnée et systémique, sur le long terme,

tenant compte notamment des multiples interactions qui existent entre les différents acteurs de la sécurité. Cet objectif ne peut être atteint que par la mise en œuvre d'une approche globale et coordonnée de la part de tous les partenaires. Il s'agit d'un processus dont l'impact est appréciable que sur le long terme. Un diagnostic de la situation ainsi qu'une évaluation du processus doivent être réalisés, afin de l'ajuster en fonction de l'évolution observée. Un seul bailleur ne peut supporter l'ensemble des réformes dans le cas d'un pays engagé dans un processus de RSS avec des besoins très importants. Il convient, par conséquent, de préciser de manière réaliste les priorités et les objectifs, d'où la nécessité d'une coordination étroite. La meilleure formule est de collaborer avec les États et organisations, qui contribuent à une meilleure prise en compte des réalités locales. En Côte d'Ivoire, l'appui de la France, des USA, de l'Union Européenne et de l'ONU en sont des preuves.

Enfin, tout processus de RSS doit tenir compte de l'environnement sécuritaire du pays concerné. Dans certains pays en sortie de crise, le processus de Désarmement Démobilisation et Réintégration (DDR) est lancé conjointement avec la RSS.

C'est ainsi, qu'en 2012, la RSS et le DDR ont été lancés ensemble en Côte d'Ivoire. Étant donné qu'un processus de RSS doit tenir compte des efforts entrepris pour lutter contre les trafics illicites, en Côte d'Ivoire, la Commission Nationale de lutte contre la Prolifération et la Circulation illicite des Armes Légères et de Petit Calibre (Com Nat-ALPC) a été créé par décret n° 2009-154 du 30 avril 2009, conformément aux recommandations de la Convention de la CEDEAO sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC).

En somme, l'État de Côte d'Ivoire dans son engagement en faveur de la RSS a fait siennes l'ensemble des exigences dudit processus.

B. Les points saillants de la RSS

• Le Conseil national de sécurité (CNS)

La création d'institutions adéquates en vue de la mise en œuvre de la RSS constitue le préalable. Un groupe de travail sur la RSS est mis en place par le président ivoirien le 6 avril 2012 prenant en compte un séminaire RSS/DDR qui s'est tenu à Grand-Bassam les 21 au 23 septembre 2011. Ce séminaire a été le lieu d'un consensus sur le besoin de lancer une RSS et de repenser le DDR. Il s'appuie aussi sur les travaux du Groupe de Travail Restructuration et Refondation de l'Armée entre 2007 et 2010¹. Puis, le 8 août 2012

1. PR Côte d'Ivoire, CNS, RSS, Stratégie nationale, p. 12-13.

le décret n° 2012-786 établit un Conseil National de Sécurité (décret n° 96 PR du 25 juillet 1996 avait déjà créé un CNS) dirigé par le président de la république. Instrument de contrôle civil du secteur de sécurité, il permet une coopération et coordination, et une meilleure mise en œuvre des décisions présidentielles².

«Le CNS rassemble en principe à la fois des hommes politiques (ministres chargés des Affaires présidentielles, de la Justice, de la Défense, de l'Intérieur, des Affaires étrangères, de l'Économie et des Finances) et des hauts fonctionnaires (secrétaire général de la présidence, directeur et chef de cabinet du président) notamment les principaux conseillers sécurité du président (coordinateur du renseignement, chef d'État-major particulier du président, conseiller défense et sécurité du président, secrétaire du CNS), et les principaux responsables du secteur de sécurité (chef d'État-major général des forces armées, commandant supérieur de la gendarmerie nationale, directeur général de la police nationale, commandant du groupement de sécurité de la présidence); et donc aussi des civils et des militaires»³.

Au titre des récentes actions d'un communiqué du CNS, une séance de travail s'est tenue le jeudi 07 Septembre 2017 portant sur la situation sécuritaire nationale. Concernant des évasions de prisonniers dans les maisons d'arrêt et de correction de Gagnoa, Aboisso et Katiola ainsi qu'au palais de justice d'Abidjan-Plateau, il ressort que quarante-quatre (44) détenus évadés sont arrêtés. Quant aux attaques contre les postes de police et de gendarmerie dans les localités de Bingerville, Cocody, Azaguié, Fresco, N'Dotré, Adzopé et Songon, le CNS met en évidence des démobilisés, des militaires et des responsables politiques en exil proches du Président Laurent GBAGBO en l'occurrence DAMANA Pickas et Stéphane KIPRE. L'enquête a permis d'arrêter trente-cinq personnes et plusieurs autres identifiées, selon ledit communiqué en date du 7 septembre 2017.

Sur le terrain et en application de la décision du CNS de démanteler tous les réseaux de détention illégale d'armes, le mardi 26 septembre 2017, le Centre des Opérations de l'État-major général des armées de Côte d'Ivoire a saisi dans la commune d'Attécoubé à Abidjan des équipements appartenant à un groupe dénommé Groupement Guerriers pour la Dignité et la Justice en Côte d'Ivoire. Ces équipements étaient composés de rockets propulsives à gaz, de kalachni-

2. Idem

3. République de Côte d'Ivoire, présidence de la République, «Décret n° 2012-786 du 8 août 2012 portant création, organisation et fonctionnement du Conseil national de Sécurité, en abrégé C.N.S».

kovs, de chargeurs d'obus, de grenades offensives et défensives, de chargeurs explosives, de fusils mitrailleuses, tous types de munitions, de tenues treillis, de portatifs de transmission et de communication, de fausses plaques d'immatriculation de véhicules administratifs et militaires, un ordinateur. À cela s'ajoutent, des personnes suspectes arrêtées selon le Colonel KOUAME Joseph Alla, Chef du Bureau Opérations de l'État-major Général des Armées de Côte d'Ivoire. Dans la dynamique des actions terrain, la Direction Générale de la Police Nationale via l'Opération Épervier 3 fait un bilan de 2387 personnes interpellées dont 20 prostituées, 80 personnes déférées et 102 fumeurs détruits en une semaine, soit la dernière semaine du mois de septembre 2017.

• La stratégie nationale pour la Réforme du Secteur de la Sécurité

Depuis la fin officielle des hostilités majeures qui ont émaillé la crise ivoirienne de 2002 à 2011 et conformément à son mandat, l'ONUCI, par le biais de sa division RSS, a collaboré avec l'État ivoirien à l'établissement d'une stratégie nationale pour la Réforme du Secteur de la Sécurité. Celle-ci a pour vocation de s'intégrer dans les grandes lignes et dans la vision de la Politique Nationale de Sécurité (PNS) qui repose sur la volonté affichée du pays de bâtir une nation qui se veut forte et unie en privilégiant le dialogue, la justice et la réconciliation en réponse aux aspirations légitimes des populations.

En Côte d'Ivoire, les six (6) piliers stratégiques retenus pour l'établissement de cette stratégie nationale axée sur cent huit (108) réformes sont les suivants :

1. *la Sécurité Nationale,*
2. *la Reconstruction Post-crise,*
3. *l'État de droit et Relations Internationales,*
4. *le Contrôle Démocratique,*
5. *la Gouvernance Économique,*
6. *les Dimensions Humaine et Sociale.*

La conduite des 108 réformes de la RSS en Côte d'Ivoire est fonction du chronogramme suivant : dans l'urgence à réaliser dans un délai de 6 mois ; dans le court terme à réaliser dans un délai de 12 mois ; dans le moyen terme à réaliser dans un délai de 5 ans ; dans le long terme à réaliser dans un délai de 10 ans. Les réformes ont débuté en 2013. Au 10 décembre 2014, sur 32 réformes urgentes, 19 ont été réalisées (59 %), le reste étant en cours, avec une moyenne de progression de 93 % du programme urgent de la stratégie nationale⁴. Au 23 janvier 2015, au niveau des réformes de court terme, 17 % ont été réalisées,

4. CNS, RSS, «Tableau de bord des réformes par priorité.

66 % sont cours et 17 % n'ont pas débuté, d'où un taux d'avancement pondéré de 54 %⁵). Les réformes accusent donc un certain retard, mais les données prouvent que la stratégie nationale n'est pas restée lettre morte est palpable.

La Résolution 2226 du 25 juin 2015 du Conseil de Sécurité des Nations Unies en rapport avec la RSS en Côte d'Ivoire impliquait un appui de l'ONUCI en matière d'appropriation nationale et locale et de mise en place d'un mécanisme adapté de gouvernance démocratique du secteur de la sécurité. L'ONUCI a donc, à travers sa division RSS et conformément à son mandat, fournit une orientation stratégique et une assistance technique en appuyant la décentralisation de la RSS en Côte d'Ivoire par le déploiement de bureaux à l'intérieur du pays et a également participé à l'organisation de séminaires destinés au renforcement des capacités et aux échanges d'expériences, aux activités de sensibilisation de la population afin de renforcer les mesures de confiance et l'intégration du genre dans la RSS. Puis, la *Résolution 2284 du 28 avril 2016* du Conseil de Sécurité confie à l'ONUCI les responsabilités suivantes en matière de RSS :

- *encourager la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de la RSS;*
- *contribuer à renforcer l'appropriation nationale et locale de la RSS;*
- *contribuer au renforcement du contrôle démocratique du secteur de la sécurité;*
- *créer un environnement favorable à la professionnalisation et à la cohésion des forces de sécurité et contribuer à restaurer la confiance au sein des forces armées, puis entre celles-ci et la population ;*
- *coordonner l'assistance de la communauté internationale.*

Ainsi, conformément à cette Résolution, la Division RSS de l'ONUCI avant la clôture de ses activités a réalisé les actions suivantes ⁶:

- *conseiller le Gouvernement et l'aider à appliquer sa stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, notamment en dispensant des conseils et un encadrement aux forces de défense et de sécurité ivoiriennes au niveau opérationnel et au niveau du commandement ;*
- *aider le gouvernement à faire face aux problèmes de sécurité aux frontières ;*

Priorité urgente. État d'avancement au 10 décembre 2014», http://www.rssci.org/images/TB_Ref_Urg.pdf

5. CNS, RSS, «Tableau de bord des réformes par priorité. Priorité court terme. État d'avancement au 23 janvier 2015, http://www.rssci.org/images/TB_Ref_CT.pdf

6. <https://onuci.unmissions.org/rss-actions>

▪ *assurer la liaison avec les FRCI en vue de favoriser la confiance mutuelle entre tous les éléments qui composent ces forces ;*

▪ *favoriser la confiance au sein des institutions chargées de la sécurité et de l'application des lois et entre celles-ci ;*

▪ *aider le Gouvernement à pourvoir, en veillant notamment à la claire répartition des tâches et des responsabilités, à la coordination efficace, à la transparence et à l'harmonisation des efforts de tous les partenaires internationaux concourant à la Réforme du secteur de la sécurité.*

• Genre et Sécurité Humaine

Les réformes du secteur de la sécurité s'inscrivent à l'origine dans une conception qui intègre la sécurité des populations et non des seuls États. En Côte d'Ivoire, cette dimension de la RSS est toute suite privilégiée. Ainsi, la sécurité humaine est au cœur de la RSS, ce qui a des conséquences concrètes comme l'élargissement du champ d'action du CNS ou l'intégration de la question du genre. Une des réformes à mettre en œuvre porte aussi sur le genre : « *développer une politique énergique de promotion du genre basée sur la participation et la responsabilisation effectives du personnel féminin au sein des institutions chargées de la sécurité et de la défense* »⁷. Pour la police ou les armées ivoiriennes, qui ont déjà des recrues féminines, cela ne pose pas un réel problème. La police est la force la plus féminisée, avec 12 % de femmes, contre 1 % pour les FACI, et 2 % pour les agents des eaux et forêts. Par contre, la gendarmerie n'était pas encore ouverte aux femmes. Le CNS autorise finalement le recrutement de la gendarmerie aux femmes. Ce paragraphe est à inscrire au tableau des progrès réalisés dans le cadre de la RSS ivoirienne.

Au regard de la mise en œuvre de la RSS en Côte d'Ivoire, quels sont les enjeux sur le processus de consolidation de la Paix ?

C. Les enjeux de la RSS et le processus de consolidation de la paix

« *Bien que l'usage du terme « consolidation de la paix » ait été universalisé par l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies Boutros Ghali dans son rapport intitulé Agenda pour la Paix, force est de reconnaître qu'il avait été déjà utilisé par Johan Galtung. Selon Boutros Ghali, la mesure à entreprendre pour la consolidation et le maintien de la paix consiste à définir et étayer des structures propres à consolider la paix ainsi qu'à susciter confiance et tranquillité dans la population* »⁸. Et ces mesures,

selon les circonstances, peuvent être notamment de désarmer les adversaires, rétablir l'ordre, de recueillir les armes et éventuellement de les détruire, de rapatrier les réfugiés, de fournir un appui consultatif et une formation au personnel de sécurité, de surveiller des élections, de soutenir les efforts de protection des droits de l'homme, de reformer ou de renforcer les institutions gouvernementales et de consolider le processus démocratique en général. C'est dans ce schéma ci-dessus décrit qu'est perceptible l'engagement de l'État de Côte d'Ivoire d'arriver au terme de son processus RSS visant à éviter que la crise ne se reproduise après le rétablissement de la paix.

Les autorités ivoiriennes et l'ensemble des ivoiriens auront compris que la stabilité politique et le développement économique de tout pays passent par un système de sécurité efficace et légitime aux yeux de la population. La volonté politique, les actions de démantèlement des réseaux de détention illégale d'équipements militaires, le développement humain, la lutte contre la corruption et la mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité en général visent à rétablir ou à renforcer cette efficacité et cette légitimité. La RSS d'un pays est essentielle après un conflit. Il est en effet indispensable, en pareilles situations, de redonner aux populations le sentiment de pouvoir vivre sans crainte dans la sécurité et de rétablir un climat de confiance entre l'État et les citoyens, faute de quoi une paix et un développement durables seront impossibles. Dans d'autres contextes, la RSS peut même empêcher qu'un conflit ou une crise n'éclate ou ne reprenne.

Le Conseil de sécurité des Nations Unies, pour sa part, a marqué, pour la première fois, dans une déclaration présidentielle du 12 juillet 2005, que la RSS est un élément essentiel du processus de stabilisation dans les environnements de post-conflit. Dans son rapport annuel adopté en février 2006, le comité spécial des OMP de l'Assemblée Générale a souligné la pertinence de la RSS dans le maintien de la paix et a demandé au secrétariat de se pencher sur les meilleures pratiques dans ce domaine. Il convient de mentionner que des avancées et perspectives permettent d'affirmer que le train de la consolidation de la paix est en marche en Côte d'Ivoire. Il s'agit entre autres, de la mise en œuvre de la stratégie nationale avec une affirmation du lien RSS-DDR et des objectifs à court, moyen et long terme ; du renforcement des capacités des forces de l'ordre au concept du genre, des droits humains ; de l'expérimentation de la police de proximité ; de la participation de la société civile à la RSS ;

7. PR Côte d'Ivoire, CNS, RSS, Stratégie nationale, p. 23.

8. Issaka K. Souaré (2006) *Guerre civiles et coups d'État*

en Afrique de l'Ouest : Comprendre les causes et identifier des solutions possibles, L'Harmattan, 292 P.

de la promotion du genre dans tous les corps de l'armée ivoirienne ; de la nouvelle loi sur le port d'arme et les sociétés de gardiennage et du rétablissement des chaînes de commandement. Cependant, à bien des égards, le phénomène des enfants microbes, les mutineries intempestives et consort constituent parfois des éléments de négation des avancées de la RSS en Côte d'Ivoire.

II) LA SÉCURITÉ DE L'ÉTAT ET DES INSTITUTIONS

A. La souveraineté territoriale et la sécurité nationale

La sécurité de l'État en tant qu'une institution réside dans sa capacité à garantir la protection des individus l'incarnant, des textes des lois, et à créer un environnement favorable lui permettant de garantir le respect des droits et devoirs des citoyens et des populations étrangères résidant sur son territoire. Ces conditions garantissent la paix et permettent de créer un environnement favorable à son développement.

Ainsi, la paix est une dynamique qui «... nécessite l'élaboration puis le partage de sentiment de sécurité, de confiance et la fédération des énergies et des acteurs autour d'un projet commun de société. Aussi, la période de reconstruction doit-elle tendre à renforcer le rôle de l'état le plus représentatif possible»⁹.

En effet, dans les sociétés post-conflits comme la Côte d'Ivoire, la sécurité de l'État est loin d'être une évidence puisque la guerre a fragilisé l'État ou l'a détruit. Ainsi, en Côte d'Ivoire, dans le mois de janvier 2017, plusieurs mutineries corporatistes dans les villes d'Abidjan, de Bouaké et ailleurs ont été constatées. Le mardi 7 février, dans la ville d'Adiaké, les Forces Spéciales se sont également mutinées. Et depuis le début de l'année 2017, les postes de police et de gendarmerie dans les localités de Bingerville, Cocody, Azaguié, Fresco, N'Dotré, Adzopé et Songon ont été l'objet d'une série d'attaques. Des évactions de prisonniers sont survenues dans les maisons d'arrêt et de correction de Gagnoa, Aboisso et Katiola ainsi qu'au palais de justice d'Abidjan-Plateau depuis le 6 août 2017 et le phénomène des enfants en conflits avec la loi «*Microbes*» vient corroborer l'argumentaire qui soutient que les problèmes de l'armée ivoirienne, et plus largement du secteur de sécurité, sont loin d'être réglés.

Le réel défi consiste donc à rétablir l'État comme institution suprême et ensuite réaffirmer sa légitimité par le respect de ses obligations et celui des droits et devoirs de la personne humaine. Cette souveraineté

nationale post-crise doit être rétablie puisqu'elle n'est pas un acquis. Cette dernière a une dimension économique. Elle réside dans la capacité de l'État à imposer et à appréhender une régulation de l'économie de la guerre ayant permis l'ascension sociale d'une minorité d'acteurs civils ou militaires qui voient dans la longévité de la guerre une structure d'opportunité économique et politique. Ainsi, le réel défi en ce qui concerne la souveraineté économique consiste à transformer les acteurs de l'économie de guerre en acteurs d'une économie de la paix durable à travers une politique de développement humain durable par la production d'acteurs proactifs, et cette capacité d'être, au sens d'Amartya Sen.

B. Les impacts de l'accès à une justice impartiale sur la RSS

Selon le rapport des Organisations de la Société Civile (OSC), l'impunité continue de gangrener la société ivoirienne. Elle se manifeste par l'injustice à l'encontre des victimes de la crise post-électorale. Selon le rapport: «*Il ... convient de souligner que les premiers actes posés sont encourageants, et à même de rétablir la confiance de la population ivoirienne en la justice, force est de constater que, faute de réelle volonté politique de lutter contre l'impunité de tous les crimes perpétrés, le processus en cours ressemble à ce jour à une justice des vainqueurs, peu enclin à comporter toutes les garanties de non répétition des crimes inhérente à tout processus de justice, ainsi qu'à garantir à toutes les victimes ivoiriennes le respect de leur droit à la justice, à la vérité et à réparation*»¹⁰.

Le rapport des OSC ivoiriennes sur la situation sur le système judiciaire ivoirien indique la nécessité d'une réforme à l'instar des autres secteurs. En effet, dans le système judiciaire ivoirien, il y a une insuffisance de tribunaux et de magistrats, le constat d'une justice des vainqueurs est fait par l'ensemble des OSC.

C'est en cela qu'«*au sortir de la crise post-électorale, le président de la République, SEM Alassane Ouattara a clairement exprimé sa volonté de consolider l'État de droit, d'améliorer l'environnement des affaires, de lutter efficacement contre l'impunité et la corruption et de construire une institution judiciaire forte et impartiale...*»¹¹

«*Certaines évaluations des objectifs par le secrétariat du CNS sont paradoxales : ainsi le renforce-*

10. Côte d'Ivoire : «La lutte contre l'impunité à la croisée des chemins» – FIDH-LIDHO-MIDH, octobre 2013.

11. Cf. : ENOH ERIC, Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) et Justice : les Réformes dans un secteur important de la vie d'une Nation, <http://infosnews.net/?p=1172>, consulté le 7 septembre 2017.

9. http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-923_fr.html, Consulté le 1/09/2017.

ment de l'indépendance de la justice serait réalisé à 65 %, mais la séparation des pouvoirs n'est réalisée qu'à 0 %.»¹²

Le système judiciaire en Côte d'Ivoire, à savoir les secteurs de la justice et du système carcéral, est partie intégrante du système de sécurité et doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre la RSS.

En effet, la réforme du système judiciaire doit remplir trois (3) conditions essentielles : rendre la justice accessible à tous, rendre la justice plus impartiale et rendre la justice plus efficace.

D'abord, au niveau de l'accessibilité de la justice ivoirienne à tous, il faut noter que de nombreuses barrières empêchent encore la majeure partie des ivoiriens d'accéder à la justice. Il s'agit notamment des frais de procédure qui ne sont pas à la portée de tous, l'absence de tribunaux dans une majeure partie des villes, le manque de magistrats et agents des services judiciaires.

Ensuite, il conviendrait de rendre la justice ivoirienne beaucoup plus impartiale en vue de renforcer sa crédibilité aux yeux des justiciables. Pour ce faire, il faudrait donc une véritable séparation des pouvoirs (exécutif, judiciaire et législatif). En outre, il faudrait renforcer l'inamovibilité des magistrats.

Enfin, pour rendre la justice plus efficace, elle a besoin de moyens humains, matériels et financiers. En ce sens, il faudrait construire plusieurs palais de justice et les équiper. Recruter plus de magistrats tout en améliorant leur condition de travail et de sécurité. Par ailleurs, il faudra améliorer les conditions de travail et de vie des gardes pénitenciers en vue de leur permettre de mieux remplir leurs fonctions. Les conditions de détention des prisonniers méritent aussi d'être améliorées en vue permettre aux détenus de se former à des métiers aux fins d'une réinsertion dans la société. La décision du Gouvernement de combler le déficit de juridictions et d'établissements pénitentiaires et de faciliter l'accès équitable aux services judiciaires pour tous les citoyens, par la construction de plusieurs juridictions et établissements pénitentiaires supplémentaires est salutaire.

La justice étant le pilier central de l'État de droit, son effectivité dans une société sortie de conflit nécessite une réforme du secteur et un renforcement des institutions juridiques. Le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) sur «*LES INSTRUMENTS DE L'ÉTAT DE DROIT DANS LES SOCIÉTÉS SORTANT D'UN CONFLIT : Cartographie du secteur de la justice*» met l'accent

12. Aline LEBOEUF (2016) la Réforme du Secteur de Sécurité À l'ivoirienne, Programme Afrique subsaharienne, *les Études IFRI*, P. 14

sur le rôle de l'État dans la construction d'un État de droit dans une situation post-conflit : «*La réforme de l'état de droit exige un soutien politique. Le fait de veiller à ce que le grand public comprenne la nature des réformes renforce l'idée selon laquelle la réforme de l'État de droit a une dimension politique*»¹³.

Ce rapport va plus loin en mettant l'accent sur la dynamique du temps et l'enchaînement des différents mécanismes qui peuvent influencer sur l'effectivité ou l'échec à la construction d'un État de droit en ces précisions : «*correctement menée à bien, la réforme de l'état de droit prendra des années et exigera un financement important, toutefois nettement moindre par comparaison aux opérations militaires. Si le respect des droits de l'homme et la capacité de prévenir leur violation ne sont pas enracinés dans les institutions locales, alors tous les moyens financiers et tous les efforts déployés par les opérations de maintien de la paix seront perdus*»¹⁴.

Ainsi, la construction de l'État de droit nécessite une implication forte des institutions locales de base. Les efforts de maintien de la paix auront un sens que si l'État de droit est une réalité. Le rapport du Secrétaire Général de l'ONU sur le «*Rétablissement de l'État de droit et l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit*»¹⁵, fait cas des leçons à retenir en matière du rétablissement de l'État de droit dans les sociétés en proie ou sortant d'un conflit armé. Ce rapport fait une remarque pertinente qui est la suivante : Ce rapport va plus loin en mettant l'accent sur la dynamique du temps et l'enchaînement des différents mécanismes qui peuvent influencer sur l'effectivité ou l'échec à la construction d'un État de droit en ces précisions : «*correctement menée à bien, la réforme de l'état de droit prendra des années et exigera un financement important, toutefois nettement moindre par comparaison aux opérations militaires. Si le respect des droits de l'homme et la capacité de prévenir leur violation ne sont pas enracinés dans les institutions locales, alors tous les moyens financiers et tous les efforts déployés par les opérations de maintien de la paix seront perdus*»¹⁶.

13. <http://www.ohchr.org/Documents/Publications/RuleoflawMappingfr.pdf>, Consulté le 24 /08/2017.

14. Idem

15. Rapport intérimaire sur la question de l'impunité des auteurs des violations des droits de l'homme (civils et politiques), établi par M. Joinet . E/CN.4/Sub.2/1995/18.

16. Rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de sécurité sur le Rétablissement de l'État de droit et l'administration de la justice pendant la période de transition dans les sociétés en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, S/2004/616, 23 août 2004.

CONCLUSION

Après analyse des impératifs du processus de RSS en Côte d'Ivoire, nous avons pu observer que l'épineux problème de l'insécurité n'est toujours pas résolu. Le phénomène des enfants en conflit avec la Loi «*microbes*» et les bruits de bottes au sein de la «*grande muette*» ou les mutineries intempestives semant la panique au sein de la population nous confortent dans cette conclusion. Cela pourrait se justifier par le fait que l'impact de tout processus de RSS est appréciable que sur le long terme et le cas de la Côte d'Ivoire est loin de faire l'exception. La RSS ivoirienne tend à se distinguer de plus en plus par la prise en compte du concept de *Genre* avec la promotion du genre dans tous les corps de l'armée ivoirienne et de celui de *sécurité humaine* qui englobe les droits de l'homme, la bonne gouvernance, le contrôle démocratique, l'accès à l'éducation pour tous, le droit à la santé, l'amélioration du cadre de vie des citoyens ainsi que la possibilité pour chaque individu de faire des choix et de saisir les opportunités qui lui permettront de réaliser son potentiel. La sécurité étant perçue ici d'un point de vue holistique, de nombreux défis restent à relever, au regard des séquelles qu'a laissées la crise ivoirienne depuis le coup d'État de 1999. Un engagement renouvelé de la part des autorités et de l'ensemble des ivoiriens, des changements institutionnels importants pourraient contribuer à rendre effectives les réformes en cours. La consolidation de la paix passe nécessairement par ces réformes. Jusqu'à maintenant, avec insistance nous l'affirmons, les problèmes de l'insécurité ne sont toujours pas résolus à Abidjan. Chaque ivoirien et chaque habitant de la Côte d'Ivoire devrait se mettre en cause; assumer sa part de responsabilité; le courage de porter un regard critique sur les actions du gouvernement en rapport avec

le processus de RSS. Nous sommes persuadés que le rayonnement de la RSS en Côte d'Ivoire en dépend. Tout processus de RSS étant le résultat d'une situation post-crise, les leaders africains parviendront-ils par un «*aggiornamento*» à transformer cette Afrique reconnue comme un foyer de tensions permanentes en une région de stabilité afin de la mettre sur les rails d'une paix et d'un développement tant souhaité?

BIBLIOGRAPHIE

Comité de coordination interministériel sur la réforme des systèmes de sécurité (2008) Réforme des Systèmes de Sécurité: Approche Française, 23 p.

Joseph Vitalis (2004) La Réforme du Secteur De Sécurité En Afrique: Contrôle démocratique de la force publique et adaptation aux réalités du continent, *Afrique contemporaine* 2004/1 N°209 | pages 65 à 79

Institut Català Internacional per la Pau (2010) Conditions pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire Rapport narratif du Séminaire, 26 p.

Aline LEBOEUF (2016) la Réforme du Secteur de Sécurité À l'ivoirienne, Programme Afrique subsaharienne, *les Études IFRI*, 60 P.

Cissé Lamine. La réforme du secteur de la sécurité au Sénégal démocratique (2015). Dans: Bryden, A et Chappuis, F (dir. publ.) *Gouvernance du secteur de la Sécurité: Leçons des expériences ouest-africaines*, Pp. 125–146. London: Ubiquity Press. DOI: <http://dx.doi.org/10.5334/bav.g>. Licence: CC-BY 4.0.

B. Warusfel, le Secret de Défense entre les Exigences de l'état et les nécessités du Droit (2001), *Cahiers de la fonction publique et de l'administration*, n° 199, 11 P.

Issaka K. Souaré (2006) *Guerre civiles et coups d'État en Afrique de l'Ouest: Comprendre les causes et identifier des solutions possibles*, L'Harmattan, 292 P.

À PROPOS DE THINKING AFRICA

Créé en janvier 2013 par une équipe de chercheurs et experts africains, Thinking Africa est un institut de recherche et d'enseignement sur la paix. Réseau de jeunes chercheurs, d'universitaires confirmés et d'experts, il offre, aux institutions, aux gouvernements, aux sociétés civiles, et aux organisations, des analyses, recommandations et formations pour vivre la paix sur le continent africain.

Nous publions des notes stratégiques sur les enjeux politiques, économiques et sociétaux en Afrique, formons des hauts fonctionnaires, officiers et décideurs africains au leadership, à la médiation et à la négociation. Nous organisons des conférences scientifiques et débats sur les enjeux névralgiques africains.

Thinking Africa
25 BP 1751 Abidjan 25
Côte d'Ivoire